

Peut-on parler d'une spécificité
de la concertation sur les
risques industriels?
Leçons de l'évaluation
technologique participative

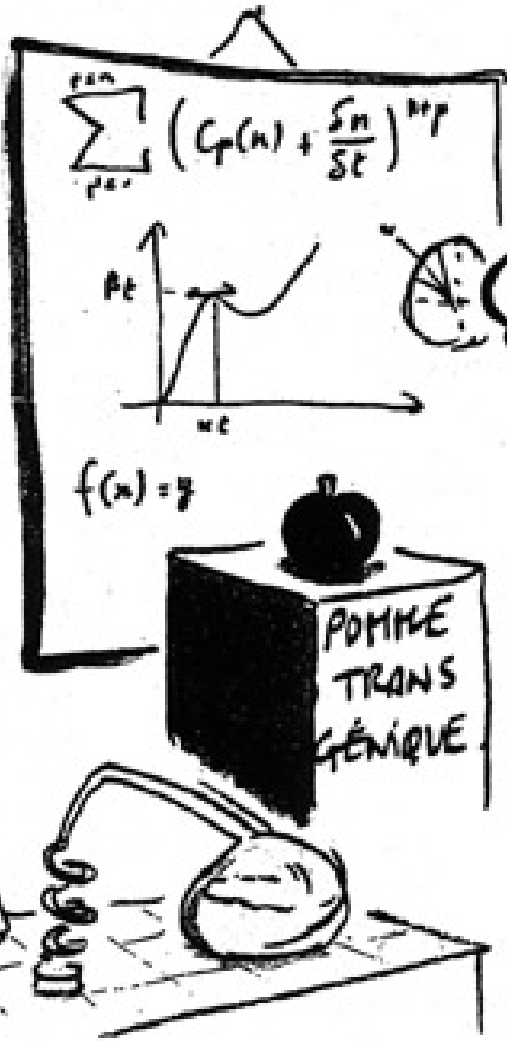
Pierre-Benoit Joly, INRA/TSV

Les entretiens de l'ICSI
*Pratiques de la concertation sur les risques
industriels*

Toulouse, 20 mai 2005

■ Les bénéfices potentiels de la participation du public à la gestion des risques et aux choix scientifiques et techniques :

- Apports en substance: une amélioration des décisions
- Une affaire de démocratie: la participation renforce la citoyenneté
- Apports instrumentaux: la participation améliore les conditions de mise en oeuvre



ÇA ÊTRE NOUVELLE
POMME. MEILLEUR !
PLUS MIAM MIAM !
PAS BANGER. VOUS
COMPRENDRE MOI ?



CHALVIN.





Trois acceptions de la participation

- la *consultation* (une information à double-sens avant mise en œuvre d'un projet) ;
- la *co-construction* des problèmes (construction des problèmes et des cadres d'action);
- la *co-production* (connaissances distribuées)

Les trois critères d'une « bonne » participation:

- l'accès égal aux ressources pour tous les participants (information, ressources humaines, matériel et du temps) ;
- l'établissement de tâches, rôles et règles claires dès le départ, bien comprises et acceptées par tous les participants (à propos de procédures de délibération, des objectifs et de la portée du dispositif...) ;
- l'utilisation de méthodes structurées pour rendre transparente les procédures de délibération et de décision, faciliter l'explicitation et le partage de valeurs et transformer des zones de conflits en pistes de questionnements plus constructives.

Les limites de l'évaluation technologique participative

- *la difficulté à traduire la délibération en termes politiques ou techniques.* C'est un obstacle majeur qui peut donner l'impression que les puissances organisatrices visent à favoriser l'acceptation de la technique plutôt qu'à co-construire les politiques ou les techniques. La crédibilité de la participation est érodée par une faible capacité de changement de l'action publique ;
- le déficit de légitimité des dispositifs participatifs tient aussi à la faiblesse du cadre procédural, concernant notamment la fonction du « tiers garant ».
- la difficulté, au sein de ces dispositifs, à *traiter des enjeux à long terme des changements techniques.* Les délibérations se focalisent en effet sur l'état de la technique et sur les problèmes de régulation qui se posent ; elles n'entrent que très peu dans une fonction d'exploration des options socio-techniques.

Cinq propositions pour l'évaluation participative

■ Proposition 1

Les dispositifs participatifs doivent viser à rééquilibrer les rapports de force et contribuer aux dynamiques collectives. Plusieurs mécanismes sont à cet égard nécessaires :

- l'accès à l'information de l'ensemble des personnes concernées ;
- la possibilité, pour des groupes qui le demandent, de financer des expertises sur le dossier

■ Proposition 2

Les groupes constitués doivent être associés au dispositif, mais selon des modalités qui ne conduisent pas à marginaliser les autres voies (groupes concernés, citoyens ordinaires,...). Ces modalités sont diverses, par exemple : audition de l'ensemble des parties concernées, participation à l'élaboration des procédures,...

■ Proposition 3.

La participation doit suivre un ensemble de règles de procédures qui assurent les conditions d'une délibération équitable : règles d'instruction, règles de délibération, règles du « tiers garant ».

■ Proposition 4

On doit pouvoir généraliser l'obligation de prise en compte des résultats des délibérations par la puissance organisatrice.

■ Proposition 5

La participation ne peut être conçue comme la mise en œuvre isolée d'opérations d'ouverture suivies de longues périodes de fermeture. Elle suppose la mise en œuvre d'un ensemble d'opérations de concertation, co-construction ou co-production. Il faut donc concevoir la participation comme un processus continu.

■ Quelle spécificité des risques industriels ?

Risque industriel	Nouvelles technologies
Population concernée: communautés locales	Population concernée?
Familiarité	Nouveauté
Intérêts constitués (emplois, nuisances,...)	Question de la distribution des avantages et des inconvénients en débat
Risque probabilisable: <i>réalité virtuelle</i>	Incertitude: <i>virtualité réelle</i>
« Déjà là »: participation comme information et concertation	Négociation de la technologie: possibilité de co-construction et de co-production

■ Conclusion

- Idéalement, l'évaluation technologique participative se situe en amont de la concertation sur les risques industriels
- Mais les critères de « bonne » participation s'appliquent aussi à la concertation industrielle